

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 182 Vœu relatif à l'accueil des artistes réfugiés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la journée mondiale des réfugiés célébrée chaque année le 20 juin et plus particulièrement les déclarations faites cette année par la Maire de Paris ;

Considérant que les situations de conflits et de régimes dictatoriaux affectent particulièrement les artistes personnellement et dans leur capacité d'expression créatrice ;

Considérant la Cité Internationale des Arts, structure unique en France, Fondation d'utilité publique soutenue par la Ville de Paris qui accueille chaque année, plus de 1000 artistes venus de près de 55 pays séjournant dans l'un des 325 ateliers de résidence répartis sur ses deux sites : dans le quartier du Marais et celui de Montmartre ;

Considérant que la Délégation générale aux Relations internationales les accompagne et facilite leurs contacts avec les institutions parisiennes ;

Considérant la volonté exprimée lors de la dernière communication sur l'action internationale de la Ville de Paris au Conseil de Paris de mai 2015 de « renforcer sa capacité à accueillir les artistes du monde entier et poursuivre son action comme ville-refuge dans un esprit de solidarité artistique » ;

Considérant la priorité donnée par la Maire de Paris à l'accueil des réfugiés ;

Considérant que la Ville de Paris a rejoint en 2011 le réseau international pour l'accueil d'artistes en exil « ICORN », qui réunit aujourd'hui une soixantaine de villes ;

Considérant l'implication croissante ces dernières années de Paris au sein de ce partenariat, concrétisée notamment par l'organisation des 10 ans du réseau « ICORN » du 30 mars au 2 avril 2016 ou par l'accueil de colloques comme en juin 2015 avec « Paris-Mexico : capitales d'exil » ;

Considérant que dans le cadre de ce réseau de villes, Paris accueille chaque année un écrivain ou artiste menacé dans son pays d'origine dans un atelier de la CIA, pour une durée d'un an, renouvelable une fois ;

Considérant que cet accueil, qui comprend la prise en charge de l'ensemble des besoins des artistes (bourse de vie, loyer, abonnement RATP, couverture santé...) ainsi qu'un suivi personnalisé pour faciliter les démarches administratives et l'intégration dans le tissu culturel et professionnel parisien, a déjà bénéficié à plusieurs artistes comme Mana Neyestani (écrivain et dessinateur satirique iranien), Najati Tayara (écrivain et éditeur syrien), Abdul Hakim Hashemi-Hamidi (auteur, dramaturge et directeur de théâtre afghan) ;

Considérant qu'au-delà de ce travail réalisé dans le cadre d'« ICORN », la Ville soutient de nombreuses initiatives pour promouvoir l'accueil d'artistes en exil comme le Bureau des Artistes en Exil, en lien avec Emmaüs Solidarité;

Considérant le programme d'accueil d'artistes réfugiés au sein de la Cité Internationale des Arts mis en œuvre avec le Ministère de la Culture fin 2016/début 2017 ;

Considérant que ce programme d'accueil d'artistes en exil a été développé en lien avec l'Institut français afin de dédier un studio du Ministère de la culture pour les artistes en exil en vue de proposer une solution de logement mais aussi un accompagnement professionnel avec une aide exceptionnelle du Ministère de la Culture à la Cité ;

Considérant que ce programme va être pérennisé dans les années à venir ;

Considérant le contingent d'ateliers d'artistes de la Ville de Paris au sein de la Cité Internationale des Arts ;

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), et de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif.

Emet le vœu que :

Que la Ville poursuive son travail afin d'augmenter et d'améliorer l'accueil des artistes réfugiés avec ses partenaires, et en premier lieu la CIA, les bailleurs sociaux pour des logements sociaux ou des ateliers logements en lien avec la Direction des Affaires Culturelles.